

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 JUILLET 2020

Séance du 07 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le mardi sept juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mmes JUBAULT Anne-Laure, NEAU Aurélie et RENAUX-MARÉCHAL Christine ;
MM ROUSSEL Éric, LOPEZ Alfredo, CEULEMANS Cédric, DE CARVALHO Manuel, THEPAULT Yves, HABERT Henri (arrivé à 19h15), RODRIGUEZ Diego (arrivé 19h30)

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : M. GOVIN Philippe (Pouvoir à Alfredo LOPEZ)

Étaient absents :

Séance du 07/07/2020 – convocation du 02/07/2020

I – HUIS CLOS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, vu les circonstances exceptionnelles dues à la pandémie du Coronavirus, le Conseil Municipal, peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents, de se réunir à huit clos.

Elle sollicite l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, par un vote à mains levées, à l'unanimité :

Décide de tenir cette réunion du Conseil Municipal du mardi 7 juillet 2020 à huit clos.

II – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du CA 2019,

Après avoir pris connaissance de l'affectation du résultat qui en a été faite,

Délibère à l'unanimité des voix, concernant l'établissement du Budget Primitif 2020,

Adopte à l'unanimité ce BP 2020 qui se résume ainsi :

La Section d'Investissement est équilibrée à 34 827 ,86 €

La Section de Fonctionnement est équilibrée à 173 634,87 €.

III – RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires effectuée par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 26/07/2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de dresser une liste de 24 noms approuvés à l'unanimité : Jean-Marie AUBERT, Jean-Louis BENARD, Sandra DA SILVA REIS, Cédric CEULEMANS, Marie-Hélène CEULEMANS (née POIDEVIN), Mireille CHASSARD (née DROUILLET), Gabriel COUTY, Dominique COUVREUR, Marie-Rose DUFRESNE (née MAZOYER), Fernanda GONCALVES (née RODRIGUES NETO), Gabrielle GRARE (née BERTIN), Pierre LAVERGIN, Edouard LEMEE, Patrick LE TOUZE, Nathalie LOWE (née DEPRÉ), Jean-Christophe MERCIER, Angélique LUCAS, Bernard PREVOST, Daniel PIGUET, Yves Marie RABILLARD, Colette RAYMOND (née GALMARD), Diego RODRIGUEZ, Yves THEPAULT, Jacky VILLERY.

IV – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS A EURE ET LOIR INGÉNIÉRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à son renouvellement un nouveau délégué à l'Agence Technique Départementale doit être nommé.

Après concertation le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer :

Délégué titulaire : M. Diego RODRIGUEZ Délégué suppléant : M. Cédric CEULEMANS

V – QUESTIONS DIVERSES

- Conseil Communautaire d'installation de l'Agglo du Pays de Dreux le jeudi 9 juillet à 18h : tous les membres du Conseil sont conviés.
- Conseil Municipal extraordinaire du 10 juillet 2020 pour l'élection des délégués sénatoriaux : 1 titulaire et 3 suppléants.
- La RD929 est coupée par le conseil départemental du lundi 6 au jeudi 9 juillet 2020 pour la réfection de la bande de roulement de la côte Montdrouart à l'entrée du village.
- Assainissement : les travaux avancent conformément au planning défini. Néanmoins les devis tardent à être envoyés pour les habitations en Réseau Ramifié Sous Pression. Un point précis sera demandé à l'entreprise ADA réseau sur les habitations pour lesquelles le rendez-vous de positionnement de la vanne n'a pas encore été fixé.
Aussi, rue Jean Moulin côté Dreux, l'actuel chemin piétonnier sera impacté par les travaux : le Conseil Départemental accepte de prendre à sa charge le surcoût des nouveaux potelets avec armature métallique et habillage bois qui remplaceront les actuels potelets en bois endommagé par le temps et par l'accident de 2019.
- Suite au décès de Mme DROIN survenu le 26 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé d'engager une réflexion sur l'installation d'un défibrillateur accessible par tous, de répertorier les habitants qui ont des capacités à porter secours. Il a également été décidé de travailler à la création d'un jardin du souvenir dans le cimetière d'Écluzelles.

La séance est levée à 21h45.